

# MÉMO - MAIRIE DE LANNILIS

Copyright © reproduction interdite sauf autorisation expresse de la Mairie de Lannilis

## ➤ **BIBLIOTHÈQUE - Lannilis** : ☎ 02.98.04.46.82

Renseignements : <http://bmlannilis.bibliynet.com>

Lundi : 10 h - 12 h / Mardi : 10 h - 12 h et 16 h 30 - 18 h 30

Mercredi : 9 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h

Vendredi : 17 h 30 - 19 h 30

Samedi : 10 h - 11 h 30 et 16 h 30 - 18 h 30

Cotisation possible tout au long de l'année. Validité 1 an.

- **ACCÈS INTERNET** : libre et gratuit - pas de wifi

- **ATELIER BÉBÉS LECTEURS** : 1<sup>er</sup> jeudi, de 9 h 30 à 11 h 30 (assistantes maternelles + parents / grands-parents) et 3<sup>ème</sup> jeudi, de 9 h 30 à 11 h 30 (assistantes maternelles), hors vacances scolaires.

## ➤ **MAISON DE L'ENFANCE, St Sébastien - Lannilis** :

☎ 02.98.37.21.28. Relais Parents Assistantes Maternelles :

E-mail : [rpam@lannilis.fr](mailto:rpam@lannilis.fr)

## ➤ **OFFICE DE TOURISME DES ABERS** :

1 place de la Gare - Lannilis. ☎ 02.98.04.05.43.

Du lundi au vendredi : 9 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h 30.

## ➤ **SERVICE DE SOINS À DOMICILE DU PAYS DES ABERS**

9 rue du Couvent, Lannilis. ☎ 02.98.04.04.92.

➤ **AR MOUTIG** (Association assistantes maternelles agréées) : ☎ 02.98.04.45.35 ou 02.98.04.48.31.

➤ **ALCOOL ASSISTANCE - Plouvien** : ☎ 02.98.40.90.66 ou 06.10.49.84.42 - permanence le samedi, 10 h - 12 h, salle Laënnec à Plouvien.

## ➤ **DÉCHETTERIE DE MENEZ-BRAS - Lannilis**

☎ 06.03.73.14.19 : ouverte du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Fermée le mercredi (ouverte à Plouguerneau).

## ➤ **DÉCHETS VERTS - REMORQUE**

05/04 et 06/04 : parking de Mézéozen

12/04 et 13/04 : rue André Malraux + impasse de la Marne

19/04 et 20/04 : rue du Flescou

26/04 et 27/04 : rue Yves et Antoinette Nicolas

03/05 et 04/05 : imp. de la Résistance + rue A. de Bretagne

10/05 et 11/05 : place de Kergroas

17/05 et 18/05 : parking de Mézéozen

24/05 et 25/05 : rue André Malraux + impasse de la Marne

31/05 et 01/06 : rue du Flescou

07/06 et 08/06 : rue Yves et Antoinette Nicolas

14/06 et 15/06 : rue de Milin al Lenn + rue A. de Bretagne

21/06 et 22/06 : place de Kergroas

28/06 et 29/06 : parking de Mézéozen

## PERMANENCES DIVERSES

➤ **SECOURS CATHOLIQUE** : le mardi, de 14 h à 16 h, dans l'ancien Centre de Secours, allée Verte (maison attenante située au n° 2, à gauche des garages). Contact : Georges Surlapierre ☎ 02.98.37.22.39.

### **PÔLE SOCIAL - Espace Augustin Morvan - 11 rue Saint-Jean-Baptiste de la Salle - Lannilis**

➤ **CLIC Gérontologique** (informations sociales pour les personnes de plus de 60 ans) : accueil sur rdv le mardi de 9 h à 12 h. Merci de prendre rdv auprès du secrétariat : ☎ 02.98.21.02.02.

➤ **FNATH** (accidentés du travail) : 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois, de 8 h 30 à 9 h 30. Renseignements Brest : ☎ 02.98.43.01.44 ou 02.98.43.01.17.

➤ **ADMR** (aide ménagère) : ☎ 02.98.04.87.42.

Permanences : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h, mercredi de 9 h 30 à 11 h 30.

➤ **ADIL** (info logement) : 3<sup>ème</sup> mercredi des mois pairs, de 9 h à 12 h. ADIL Brest : ☎ 02.98.46.37.38.

➤ **MISSION LOCALE** (16-25 ans) : mardi, mercredi et jeudi, de 9 h à 17 h, sur rendez-vous. ☎ 02.98.04.14.54.

➤ **RAIL** (Association d'aide à l'emploi) : le mercredi, de 9 h à 12 h et sur rendez-vous les autres jours. ☎ 02.98.48.01.68.

➤ **CAF** : uniquement sur rendez-vous, au 0810.25.29.30.

➤ **POINT ACCUEIL EMPLOI** : mercredi, de 8 h 30 à 12 h (début des permanences courant avril). Lundi, mardi, jeudi et vendredi, à la Maison du Lac - BP 23, 29860 Plabennec. ☎ 02.90.85.30.12. E-mail : [accueil.emploi@pays-des-abers.fr](mailto:accueil.emploi@pays-des-abers.fr)

### **CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale) 2 rue de Mézéozen - Lannilis : ☎ 02.98.04.02.65**

Horaires : lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h - jeudi, de 14 h 30 à 17 h.

➤ **ASSISTANTE SOCIALE** : rendez-vous auprès du CDAS. ☎ 02.98.04.02.65.

➤ **PERMANENCE ADMINISTRATIVE** (aide à la constitution de dossiers administratifs divers) : mardi, de 9 h à 12 h.

➤ **CONSULTATION DE NOURRISSONS** : Dr Le Manac'h et Dr Perrin, sur rendez-vous le vendredi matin.

Puéricultrices : le lundi, de 14 h à 16 h 30 et le jeudi, de 9 h à 12 h, sans rendez-vous.

➤ **ATELIER PARENTS - ENFANTS** : les 08/04, 22/04, 20/05, 03/06 et 17/06, de 9 h 30 à 11 h 30.

➤ **ATELIER MASSAGE BÉBÉ** : un mardi sur deux, de 9 h 30 à 11 h 30, sur rendez-vous.

## PERMANENCES DIVERSES

**CPAM** : 12 rue de la Marne à Lesneven. ☎ 36 46.

**AGIRC-ARRCO** : le jeudi, sur rendez-vous, au Centre Socio Culturel de Lesneven, 2 rue des Déportés. ☎ 0 820 000 189.

**CARSAT** (Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail) - service social - square Marc Sangnier à Brest. ☎ 36 46.

**CARSAT** (Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail) - service retraite - 220 rue Ernest Hemingway à Brest ou 20 rue Amiral Romain Desfossés à Brest. ☎ 39 60.

## FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

### ↳ CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

(validité : majeurs 15 ans - mineurs 10 ans)

**Sans rdv** aux heures d'ouverture de la Mairie.

Le demandeur doit être présent pour la demande et / ou pour la remise quelque soit son âge

1 - **Pour une 1<sup>ère</sup> demande (majeur / mineur) :**

\* **1 extrait avec filiation ou 1 copie intégrale de l'acte de naissance** (- 3 mois) + **livret de famille** (mineur)

\* **2 photos d'identité** identiques, sur fond clair, expression neutre (Photographe ou Photomaton agréé)

\* **1 justificatif de domicile** (- de 1 an) : facture d'électricité, de téléphone, avis d'imposition...

2 - **Pour un renouvellement (majeur / mineur) :**

● Si la carte est expirée depuis - de 2 ans : mêmes pièces que pour une 1<sup>ère</sup> demande sans l'acte de naissance + **ancienne carte** + renseignements filiation (nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents de l'intéressé)

● Si la carte est expirée depuis plus de 5 ans : mêmes pièces que pour une 1<sup>ère</sup> demande + **ancienne carte à renouveler**.

3 - **Pour un renouvellement (majeur / mineur) suite à un vol ou une perte** : mêmes pièces que pour une 1<sup>ère</sup> demande + **déclaration de perte** (délivrée par la Mairie) / **de vol** (délivrée par la Gendarmerie) + **1 timbre fiscal de 25 €**.

### ↳ PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

(validité : majeurs 10 ans - mineurs 5 ans)

**Sur rdv** : mercredi, de 8 h 40 à 12 h ou de 13 h 40 à 17 h (en alternance chaque semaine) et vendredi de 8 h 40 à 12 h

Le demandeur doit être présent pour la demande et pour la remise quelque soit son âge.

1 - **Pour une 1<sup>ère</sup> demande (majeur / mineur) :**

\* **1 acte de naissance** de - 3 mois ou 1 pièce d'identité sécurisée (CNI ou passeport non expiré depuis + de 2 ans) + **livret de famille** (mineur)

\* **2 photos d'identité** identiques (Photographe ou Photomaton)

\* **1 justificatif de domicile** (- de 1 an)

\* **Timbres fiscaux** : 0/14 ans : 17 € - 15/17 ans : 42 € et majeurs : 86 €.

2 - **Pour un renouvellement (majeur / mineur)**

● Si le passeport est expiré depuis - de 2 ans : mêmes pièces que pour une 1<sup>ère</sup> demande sans l'acte de naissance + **ancien passeport à renouveler** + renseignements filiation (nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents de l'intéressé).

● Si le passeport est expiré depuis + de 2 ans : mêmes pièces que pour une 1<sup>ère</sup> demande + **ancien passeport à renouveler**.

3 - **Pour un renouvellement (majeur / mineur) suite à un vol ou une perte** : mêmes pièces que pour un renouvellement + **déclaration de perte** (délivrée en Mairie) / **de vol** (délivrée en Gendarmerie).

**DANS LES 3 CAS (carte d'identité + passeport) :**

- **Majeurs hébergés de 25 ans et +**, fournir une **attestation d'hébergement + la copie de la carte d'identité de l'hébergeant + une facture à l'adresse de l'hébergeant**.

- **Pour les mineurs** : si les parents sont divorcés, présenter le **jugement de divorce complet** (pour autorité parentale + résidence principale).

↳ IMPORTANT : **ne pas découper la planche de photos et fournir les documents originaux.**

**Cas particuliers : nous contacter** : ☎ 02.98.04.00.11.

\*\*\*\*\*

### ↳ PARCOURS DE CITOYENNETÉ :

Les jeunes français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, lors de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire (16 ans révolus). Ils se verront remettre alors une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver pour pouvoir s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et formation conduite accompagnée). Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

### ↳ MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE (Délégué) :

Permanence de Jean Appéré, pour vous aider à résoudre les litiges entre administrés et administrations, à la Sous-Préfecture de Brest, 3 rue Parmentier : le mercredi matin sur rendez-vous. ☎ 02.98.00.97.00 ou au Point Information Médiation Multi Services (PIMMS), 6 rue Sisley, le jeudi matin sur rendez-vous. ☎ 02.98.41.00.66. Vous pouvez également adresser vos correspondances à la Sous Préfecture.

### ↳ CONCILIATEUR :

Litiges entre particuliers : pour les usagers du canton de Lannilis, permanence sur rendez-vous au 02.98.04.00.11, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois, de 14 h 30 à 17 h, en Mairie (bureau allée Verte - derrière la Mairie).



Édité le 28 mars 2014

Mairie de LANNILIS

☎ 02.98.04.00.11

Site : [www.lannilis.fr](http://www.lannilis.fr)

Courriel : [accueil@lannilis.fr](mailto:accueil@lannilis.fr)

Prochaine parution : le 27 juin 2014